

Séance du 1<sup>er</sup> juin 2017

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 mai 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Iriart, Mme Wagner conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Belbaraka à M. Boutonnet ; Mme Destin à M. Laiguillon.

**ABSENTS** : Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

M. Soroste présente le rapport suivant :

**OBJET** : **FINANCES** – Exercice 2016 - Bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers.

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année, à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est également annexé au compte administratif de la commune.

En application de la réglementation susvisée, il vous est proposé de délibérer sur le bilan présenté ci-dessous :

**I – ACQUISITIONS**

**A - IMMEUBLES**

a) Développement de l'habitat

Néant

b) Rénovation du centre urbain

Néant

c) Activités économiques

Néant

d) Voirie

1 – Acquisition dans le cadre d'un échange avec la SCI Galerie des Arènes (Voir II CESSIONS – c) Activités économiques - n° 2) de partie de la parcelle cadastrée BN 368 (pour une superficie d'environ 26 m<sup>2</sup> environ), sise rue des Courlis

- Délibération du 21 juillet 2016 (n° 69)
- But : permettre à la commune de réaliser un alignement du domaine public routier communal de la rue des Courlis.
- Prix : 3,90 € (soit une soulte d'un montant de 164,10 € au profit de la commune de Bayonne)

2 – Acquisition à la SCI Hitza Hitz de partie de la parcelle cadastrée AK 618, sise chemin de Pinède, pour une superficie d'environ 118 m<sup>2</sup>

- Délibération du 21 juillet 2016 (n° 71)
- But : permettre à la commune de réaliser l'élargissement du chemin de Pinède.
- Prix : 424,80 €

3 – Acquisition à Madame Duthil et Monsieur Bagnères de parties de parcelles cadastrées AL 360 et AL 361 sises 4 chemin de Sanguinat pour une superficie de 96 m<sup>2</sup> environ

- Délibération du 21 juillet 2016 (n° 72)
- But : permettre à la commune de devenir propriétaire d'une emprise foncière restée propriété des époux Duthil Bagnères malgré son affectation à usage de voirie publique communale.
- Prix : 14 400 €

4 – Acquisition au Centre Hospitalier de la Côte Basque (CHCB) de partie de la parcelle cadastrée AY 55 (pour une superficie d'environ 192 m<sup>2</sup>) et à l'association l'Entente Stéphanoise de partie de la parcelle cadastrée AY 54 (pour une superficie d'environ 226 m<sup>2</sup>) sises avenue du 14 Avril 1814

- Délibération du 15 décembre 2016 (n° 44)
- But : permettre à la commune de réaliser la création d'une contre-allée et de places de stationnement longitudinal aux abords de l'école Sainte-Marguerite.
- Prix : 73 150 € (dont 33 600 € pour le CHCB et 39 550 € pour l'association l'Entente Stéphanoise)

5 – Acquisition à Habitat Sud Atlantic (HSA) de parties de parcelles cadastrées AH 229 (pour une superficie d'environ 114 m<sup>2</sup>) et AH 241 (pour une superficie d'environ 282 m<sup>2</sup>) sises quartier Sainsontan

- Délibération du 15 décembre 2016 (n° 45)

- But : permettre à la commune d'une part, de détenir la maîtrise foncière des terrains constitutifs de l'assise du terminus de la ligne A2 des transports en commun dans le cadre de l'opération d'extension de l'arrêt de bus Sainsontan et d'autre part, de récupérer dans son patrimoine eu égard à leur affectation, les terrains sis le long de la résidence « Les Villas de Sainsontan » à usage d'espaces verts publics communaux.
- Prix : euro symbolique

6 – Acquisition à Habitat Sud Atlantic (HSA) de partie des parcelles cadastrées BS 212 et BS 214 (pour une superficie d'environ 290 m<sup>2</sup>) sises rue Albéric Poitrenaud

- Délibération du 15 décembre 2016 (n° 46)
- But : permettre à la commune de devenir propriétaire d'une bande de terrain d'une largeur de 1,50 m en vue de faciliter le cheminement des piétons le long de la résidence Lahubiague.
- Prix : euro symbolique

Total des acquisitions «Voirie» : 87 978,70 €

#### e) Service public

1 – Acquisition à la Communauté d'Agglomération Pays Basque de parties de parcelles cadastrées BZ 390 et BZ 186, sises rue de Ravignan pour une superficie d'environ 1 380 m<sup>2</sup>

- Délibération du 21 juillet 2016 (n° 41)
- But : permettre à la commune de réaliser la restructuration et l'extension du musée Bonnat-Helleu grâce à la mobilisation d'espaces aujourd'hui dédiés à l'école élémentaire du Petit Bayonne (bâtiment scolaire et cour de récréation), construire une nouvelle école élémentaire du Petit Bayonne sur le site de la chapelle Paul Bert, son parking attenant, et l'ancien magasin du Génie et enfin, aménager un nouvel espace de restauration pour les enfants de l'école élémentaire, sur l'ancien site du local des navettes électriques.
- Prix : euro symbolique

2 – Acquisition à Madame Monique Corrihons des parcelles cadastrées D371, D1018, D1020 et D1022 sises dans le périmètre de protection des sources d'eau du Laxia, sur la commune d'Ixassou, pour une superficie de 19 270 m<sup>2</sup>

- Délibération du 20 octobre 2016 (n° 42)
- But : permettre à la commune de Bayonne de garantir une protection de la ressource en eau efficace et durable, par la maîtrise du foncier à proximité immédiate des captages essentiels à la production des sources du Laxia.
- Prix : 7 700 €

3 – Acquisition à Madame Josette Foechterle des parcelles cadastrées G576, G1032 et partie de G1045 sises dans le périmètre de protection des sources d'eau de l'Ursuya, sur la commune d'Hasparren, pour une superficie de 12 031 m<sup>2</sup>.

- Délibération du 20 octobre 2016 (n° 43)
- But : permettre à la commune de Bayonne de garantir une protection de la ressource en eau efficace et durable, par la maîtrise du foncier à proximité immédiate des captages essentiels à la production des sources de l'Ursuya.
- Prix : 962 €

Total des acquisitions «Service public » : 8 662 €

f) Divers

Néant

Total des acquisitions «Divers» : 0 €

TOTAL DES ACQUISITIONS D'IMMEUBLES : 96 640,70 €

B - DROITS REELS IMMOBILIERS

a) Développement de l'habitat

Néant

b) Rénovation du centre urbain

Néant

c) Activité économique

Néant

d) Voirie

Néant

e) Service Public

Néant

f) Divers

Néant

TOTAL DES ACQUISITIONS D'IMMEUBLES ET DE DROITS REELS IMMOBILIERS :  
96 640,70 €

II - CESSIONS

A - IMMEUBLES

a) Développement de l'habitat

1 – Cession à la SCI Zelaia Bayonne DDH (pour une superficie de 215 m<sup>2</sup> environ) et au Département des Pyrénées-Atlantiques (pour une superficie de 42 m<sup>2</sup> environ) de partie de la parcelle cadastrée CE 120, sise Avenue de l'Aquitaine, soit une superficie totale de 257 m<sup>2</sup> environ

- Délibération du 15 décembre 2016 (n° 48)

- But : permettre, d'une part à la SCI Zelaia Bayonne DDH dans le cadre de la construction du futur ensemble immobilier mixte sis avenue de l'Aquitaine de créer un cheminement sécurisé (piétons et vélos) d'accès à la voie publique, lequel sera grevé d'une servitude de passage au profit du domaine public communal (pour la future implantation par la Ville d'une piste de circulations douces cyclables et piétons), puis de se raccorder aux divers réseaux publics et d'autre part, procéder avec le Département des Pyrénées-Atlantiques à une régularisation foncière en vue de rectifier une erreur d'implantation des limites de propriété entre les terrains de la commune et ceux du Département.
- Prix : 38,55 € (32,25 € pour la SCI Zelaia Bayonne DDH et 6,30 € pour le Département des Pyrénées-Atlantiques)

Total des cessions «Développement de l'habitat » : 38,55 €

#### b) Rénovation du centre urbain

1 – Cession à l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque (EPFL) des lots de copropriété n° 7, 9, 11, 13 et 16, sis dans l'immeuble 28, rue Victor Hugo, parcelle cadastrée BY 64

- Délibération du 15 décembre 2016 (n° 54)
- But : permettre à l'EPFL de détenir l'intégralité des lots dépendant de cette copropriété afin de pouvoir procéder à une rétrocession de ce bien à un opérateur social qui sera chargé de la réhabilitation du groupe d'immeubles.
- Prix : 96 634,20 € (86 369,40 € correspondant au prix de vente de ces biens et 10 264,80 € correspondant au remboursement par l'EPFL des frais notariés et de publication de premières transactions supportés par la commune)

Total des cessions « Rénovation du centre urbain » : 96 634,20 €

#### c) Activités économiques

1 – Cession à la SCI SHEIDER de partie de la parcelle cadastrée AT 179, sise 90 avenue Henri de Navarre, pour une superficie de 7 555 m<sup>2</sup> environ

- Délibération du 21 juillet 2016 (n° 74)
- But : Permettre à la SCI SCHEIDER d'acquérir la maîtrise foncière de l'assiette du parking de l'hypermarché, jusqu'alors donné à bail commercial, la Ville n'ayant plus utilité à le conserver dans son patrimoine.
- Prix : 339 975 €

2 – Cession dans le cadre d'un échange avec la SCI Galerie des Arènes (Voir I ACQUISITIONS - d) Voirie - n° 1) de partie des parcelles cadastrée BN 352, BN 363, BN 369 et CT 312 (pour une superficie d'environ 1 120 m<sup>2</sup> environ), sises rue des Courlis

- Délibération du 21 juillet 2016 (n° 69)
- But : permettre à la SCI Galerie des Arènes d'acquérir les emprises nécessaires aux travaux d'extension de l'offre de stationnement du parc privé proposé à ses clients.
- Prix : 168 € (soit une soulte d'un montant de 164,10 € au profit de la commune de Bayonne)

Total des cessions «Activités économiques » : 340 143 €

#### d) Service public

1 – Cession à la Communauté d'Agglomération Pays Basque de la parcelle cadastrée CK 208 et partie de la parcelle cadastrée CK 210, sises chemin de Frais, pour une superficie de 1 633 m<sup>2</sup> environ.

- Délibération du 20 octobre 2016 (n° 41)
- But : permettre à la Communauté d'Agglomération Pays Basque, dans le cadre des compétences dévolues par ses statuts, de détenir la maîtrise foncière des terrains nécessaires à l'optimisation des capacités de construction du futur siège de la Banque Alimentaire de Bayonne et du Pays Basque.
- Prix : euro symbolique

2 – Cession à la Communauté d'Agglomération Pays Basque de parties de parcelles cadastrées AB 58 (pour 6 614 m<sup>2</sup> environ), AB 129 (pour 166 m<sup>2</sup> environ), et AB 145, (pour 10 193 m<sup>2</sup> environ), sises chemin de Saint-Bernard, pour une superficie totale de 16 973 m<sup>2</sup> environ.

- Délibération du 15 décembre 2016 (n° 47)
- But : permettre à la Communauté d'Agglomération Pays Basque, dans le cadre des compétences dévolues par ses statuts, de mener les travaux nécessaires à l'extension-restructuration de la station d'épuration du quartier de Saint-Bernard.
- Prix : 844 179 € (120 € le m<sup>2</sup> pour les parcelles cadastrées AB 58, AB 129 et 3 € le m<sup>2</sup> pour la parcelle AB 145)

Total des cessions «Service public» : 844 179 €

#### e) Divers

1 – Cession à la commune de Bardos des parcelles cadastrées YB 24, YB 31, ZW 35 et ZW 36, sises sur la commune de Bardos, d'une superficie de 2 ha 41 a 61 ca.

- Délibération du 16 février 2016 (n° 31)
- But : permettre à la commune de Bayonne de céder ce bien hérité du legs Howard- Johnston qu'elle n'a pas utilisé à conserver dans son patrimoine eu égard à sa situation et à son classement au PLU (zone inconstructible à usage agricole) et ainsi permettre à la commune de Bardos de récupérer ces terrains aménagés en jardin paysager dont l'usage sera réservé à des activités d'intérêt général conformément à l'esprit du legs.
- Prix : euro symbolique

2 – Cession à Madame Marie-Thérèse Linares d'un immeuble bâti cadastré CW 48, sis 9 et 11 chemin du Busquet

- Délibération du 21 juillet 2016 (n° 73)
- But : permettre à la commune de rétrocéder prioritairement ce bien acquis en 2004 par voie de préemption à son ancienne propriétaire. Ce projet objet de la préemption d'élargissement du chemin du Busquet ayant été abandonné.
- Prix : 105 000 € nets vendeur

Total des cessions «Divers» : 105 000 €

TOTAL DES CESSIONS D'IMMEUBLES : 1 385 994,75 €

B - DROITS REELS IMMOBILIERS

Néant a) Développement de l'habitat

Néant b) Rénovation du centre urbain

Néant c) Activité économique

Néant d) Voirie

Néant e) Service public

Néant f) Divers

TOTAL DES CESSIONS D'IMMEUBLES + DE DROITS REELS IMMOBILIERS :  
1 385 994,75 €

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Iriart, Mme Wagner s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE  
CONFORME AU REGISTRE  
Par délégation du Maire,  
Dominique Foulon  
Directeur général adjoint